



INFO ACTUALITES SCPN DU 2 MAI 2014

Publication au Journal Officiel du Décret n° 2014-445 du 30 avril 2014 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale de la sécurité intérieure

Le décret relatif aux missions et à l'organisation de la DGSi avait été présenté en conseil des ministres par M. Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, mercredi 30 avril.

La DGSi, dont la création avait été annoncée en juin 2013 par Manuel Valls, l'ancien ministre de l'Intérieur, "constitue un service actif de la police nationale, relevant de l'autorité directe du ministre", qui "se substitue à la DCRI", placée pour sa part sous la tutelle de la DGPN ([lire sur AEF](#)). "Conformément au modèle français qui allie au sein d'un même service deux missions, la DGSi sera tout à la fois un service de renseignement et un service de police judiciaire spécialisé", a indiqué l'Élysée.

Le décret a été publié au JO daté de ce matin.

Nous vous proposons d'en prendre connaissance via le lien suivant:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028887486&dateTexte=&categorieLien=id>

Bonne réception

Emmanuel ROUX, Secrétaire Général

Céline BERTHON, Secrétaire Général adjoint